



Comment participer au débat public ?

Comment s'informer sur le projet et le déroulement du débat ?

- ▶ Grâce aux documents diffusés par la CPDP :
 - le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, rédigés par RFF, et les cahiers d'acteurs,
- ▶ et à ses propres outils de communication :
 - le *Mode d'emploi du débat public*, le *Journal du débat public*, les panneaux d'exposition
 - les synthèses des réunions publiques et leurs verbatim,
 - le site Internet www.debatpublic-lgv-pocl.org.
- ▶ Les documents d'information sont disponibles auprès de la CPDP (par courrier, carte T ou courriel), au siège de la CPDP ou sur le site web du débat.

Comment participer au débat, poser des questions, donner son avis ?

- ▶ En prenant part aux réunions publiques – voir panneau n°3.
- ▶ En posant des questions :
 - pendant les réunions publiques,
 - par courrier ou carte T adressé à la Commission particulière,
 - sur le site www.debatpublic-lgv-pocl.org
- ▶ En adressant des contributions à la Commission :
 - par courrier,
 - sur le site www.debatpublic-lgv-pocl.org
- ▶ Pour les personnes morales, en rédigeant un cahier d'acteur.



La Commission particulière du débat public. De gauche à droite :
Bruno de Trémiolles, Claude Leroi, Liliane Pautrot,
Michel Gaillard (président), Marie-Françoise Sévrain,
Olivier Klein et Arlette Dubois-Besnard.

La CNDP a nommé une Commission particulière du débat public (CPDP), chargée de préparer et d'animer le débat public. A la fin du débat, elle en rédigera le compte-rendu en y intégrant les contributions du public. Ce compte-rendu sera transmis à la CNDP, qui en tirera un bilan.

Commission particulière du débat public LGV POCL

68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org - Tél. : 01 53 43 62 67

www.debatpublic-lgv-pocl.org